



**Du 4 au 14**  
**Février**

Cadeaux **fous** en duo  
à gagner!



## DÉTAILS DU CONCOURS ET RÈGLEMENT

---

### ARTICLE 1 : L'organisateur

L'ASBL Association des commerçants des Galeries St Lambert organise un concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la Saint-Valentin, celui-ci s'intitule: « *Envoyez-vous en l'air !* ».

### ARTICLE 2 : Le concept

« *Envoyez-vous en l'air !* » est un concours sous forme de jeu de simulation de vol au cours duquel l'un des membres des couples participants devra se laisser guider à l'aveugle pour permettre à l'autre d'éclater le plus de ballons à bord de l'avion rouge installé au cœur des Galeries St Lambert et ce, du 4 au 14 février 2017.

L'animation se déroulera pendant 5 après-midis de 13h00 à 17h30 : samedi 4/02, mercredi 8/02, vendredi 10/02, samedi 11/02 et mardi 14/02. De tous les couples ayant participé, trois se verront grands gagnants du concours et remporteront, dans l'ordre des meilleurs scores obtenus :

1. 2 bons pour un saut en parachute (tandem) offerts par SKYDIVE Spa (520 €) + un bongo « Rendez-vous gourmand pour 2 personnes » (34,90€) offert par Media Markt + Un lisseur pour elle ET une tondeuse pour lui, offerts par Media Markt (267,99€). Valeur totale : 822,89€.
2. Un bon duo flight (3 vols dont 1 en couple, vidéos et photos de l'expérience inclus) offert par FLYIN (109€) + un bongo « 3 jours en chambres d'hôtes d'exception » offert par FNAC (199€). Valeur totale : 308€.
3. Un bongo « Moments de bien-être en duo » (49,90€) offert par Media Markt.

### ARTICLE 3 : Les participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres du personnel des Galeries St Lambert et des commerçants y exploitant une enseigne, des membres de leur famille jusqu'au 2e degré (notamment leurs parents, leurs enfants, leur partenaire), ainsi que toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent concours.

La participation au concours n'est ouverte qu'aux couples étant en relations amoureuses pour autant que les deux partenaires aient atteint la majorité. Si cela ne devait pas être le cas, le couple pourra toutefois participer au jeu mais sans s'inscrire au concours mettant en jeu les cadeaux.

La première participation d'un couple au jeu, avec le score qui en découle, sera celle qui les inscrira dans la compétition. Si toutefois le couple souhaitait réitérer l'expérience pour le plaisir, il pourra le faire à raison d'une fois par jour d'animation maximum.

Le non-respect de ces conditions entraîne le retrait immédiat des participations des personnes contrevenantes.

### ARTICLE 4 : Les phases du concours

#### 1. Du 4 février (à 13h00) au 14 février 2017 (à 17h30) – Inscription et participation :

Les candidats devront se présenter spontanément et sans pré-inscriptions, sur la zone du jeu située au rez-de-chaussée des Galeries St Lambert les samedi 4, mercredi 8, vendredi 10, samedi 11 ou mardi 14 février 2017 entre 13h00 et 17h30.

Ils y seront accueillis par un animateur qui se chargera de les inscrire à la compétition (les deux prénoms, une adresse e-mail et un numéro de téléphone afin de pouvoir les recontacter s'ils font partie des gagnants) et leur expliquera le déroulement du jeu.

Les participants seront dirigés vers le lieu « de décollage » et prendront la pose pour une photo souvenir (qui se retrouvera sur le « *Boarding Pass* »). Ensuite ils iront se placer à bord de l'avion pour démarrer l'animation.

Cette animation se présentera sous forme de simulation de vol. Le couple devra s'installer dans l'avion : une personne aux commandes, le pilote, et l'autre à l'arrière pour le guidage. Un écran est placé devant chacun des deux participants : un face au pilote lui donnant l'impression de survoler la ville de Liège et l'autre placé entre les partenaires et permettant au co-pilote de guider (haut – bas – gauche – droite – stop) le pilote vers des ballons en forme de cœur (que le pilote ne voit pas sur son écran) afin qu'il en éclate le plus possible à l'aide de son « buzzer ». Les ballons rouges peuvent rapporter de 1 à 10 points de manière aléatoire et les ballons dorés peuvent rapporter de 11 à 50 points de manière aléatoire eux aussi. Attention, le co-pilote ne peut tirer et tenter d'éclater les ballons que si le pilote (conducteur) arrête toute activité lors du « buzz ».

Les couples devront éclater le plus de ballons et le plus rapidement possible pour pouvoir se hisser sur le podium des 3 meilleurs ! Les couples participants repartiront avec leur « *Boarding Pass* » imprimé sur place et personnalisé avec leur photo et leur score.

L'organisateur est en droit de disqualifier tout couple qu'il jugera d'avoir tenté d'effectuer une quelconque tricherie.

En cas d'exæquo, le taux de rapidité les départagera.

2. Le jeudi 16 février (à 10h00) : Annonce des couples gagnants

Les 3 couples ayant obtenu le meilleur score des 5 jours d'animation seront contactés le jeudi 16 février 2017 et seront invités à venir récupérer leur(s) lot(s) aux Galeries St Lambert.

### ARTICLE 5 : Les prix

Les 3 lots sont les suivants :

1. 2 bons pour un saut en parachute (tandem) offerts par SKYDIVE Spa (520 €) + un bongo « Rendez-vous gourmand pour 2 personnes » (34,90€) offert par Media Markt + Un lisseur pour elle ET une tondeuse pour lui, offerts par Media Markt (267,99€). Valeur totale : 822,89€.
2. Un bon duo flight (3 vols dont 1 en couple, vidéos et photos de l'expérience inclus) offert par FLYIN (109€) + un bongo « 3 jours en chambres d'hôtes d'exception » offert par FNAC (199€). Valeur totale : 308€.
3. Un bongo « Moments de bien-être en duo » (49,90€) offert par Media Markt.

Attention, ces prix ne pourront être ni reportés, ni échangés, ni remboursés contre de l'argent.

### ARTICLE 6 : Renseignements

Aucun renseignement concernant le concours organisé, de quelque nature que ce soit, ne sera fourni ni verbalement ni par écrit.

### ARTICLE 7 : Les données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants seront enregistrées dans les fichiers de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert et seront utilisées sur accord des participants, pour les tenir au courant des activités du centre commercial "Les Galeries St Lambert".

## ARTICLE 8 : Le règlement

Les participants au concours sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement.

## ARTICLE 9 : Responsabilité

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert décline toute responsabilité en cas de modification ou d'annulation du concours résultant d'un cas de force majeure (problème technique, défection d'un partenaire/fournisseur, etc.).

## ARTICLE 10 : Les plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert / Devimo Consult  
Place Saint Lambert 27  
4000 Liège.

En cas de litige, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.